

LE PRÉSIDENT

Membre du Comité des Régions d'Europe

FK / GC

Monsieur Pierre **SABLIER**
Directeur Régional SNCF
31, avenue Albert Elisabeth
63000 CLERMONT FERRAND

Monsieur le Directeur,

J'ai, à mon grand étonnement, pris connaissance de la nouvelle édition du guide TER des horaires Clermont – Nîmes que la SNCF a modifiés à partir du mois de mars 2009. Cette fiche mêle désormais les dessertes TER et les dessertes TGV vers Marseille et Montpellier.

Toute correspondance
doit être adressée
de façon impersonnelle à :

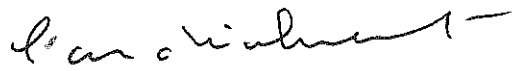
Monsieur le Président
du Conseil régional :

13 - 15, avenue de Fontmaure
B.P. 60
63402 Chamalières Cedex
France
Tél. : 04 73 31 85 85
<http://www.auvergne.eu>

Dans la mesure où les communications horaires sur les services TER sont financées par le Conseil régional, je vous remercie de bien vouloir, pour le service du mois de juin 2009, rectifier cette initiative et rétablir une version se limitant aux dessertes TER Clermont – Nîmes mises en place par le Conseil régional ainsi que la desserte Corail sur le même axe ; et ce dans la mesure où la collectivité régionale n'a pas à promouvoir, en lieu et place de la SNCF, les services TGV Montpellier - Lyon ou Marseille – Lyon.

Cette initiative, laquelle intervient en parallèle des annonces à la presse sciemment erronées de votre part sur le calendrier des travaux prévus au titre du Plan rail sur la section Langeac – Langogne me paraissent entretenir une ambiguïté malsaine que je vous appelle à lever sur l'avenir que la SNCF réserve à la ligne des Cévennes. A ce titre, je suis convaincu que vous aurez à cœur de rectifier vos propos lors de votre prochaine conférence de presse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



René SOUCHON